



Protection et préservation de la ressource en eau destinée à la consommation humaine

15 fév. 2015

coorganisée par l'AESN et Alterre Bourgogne

Présentation par Jean Massé, Président du SIAEP de
Toucy, Membre des élus de l'Agence de l'Eau
Seine-Normandie





Actions préventives, Périmètres de protection,
Bassin d'alimentation de Captage :
exemple de la source du Gondard située
sur le territoire de Saints-en-Puisaye.



Le secteur de la Fédération des Eaux Puisaye-Forterre en chiffres :

Secteur : 5 syndicats (52 communes)

Superficie : 102 755 ha

Population : 23 700 habitants

Le secteur du SIAEP de Toucy

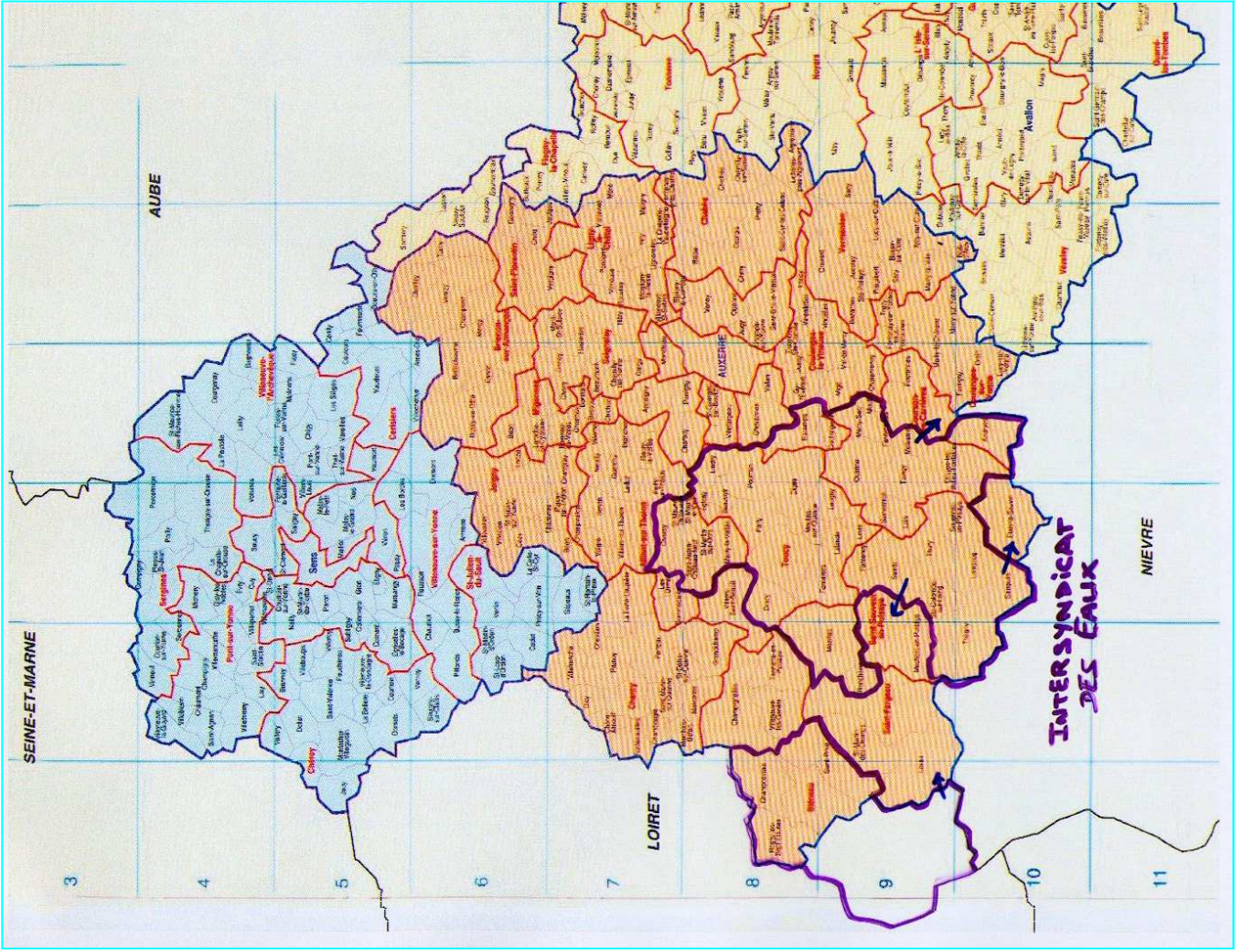
Secteur : 26 communes

Population : 14 600 habitants

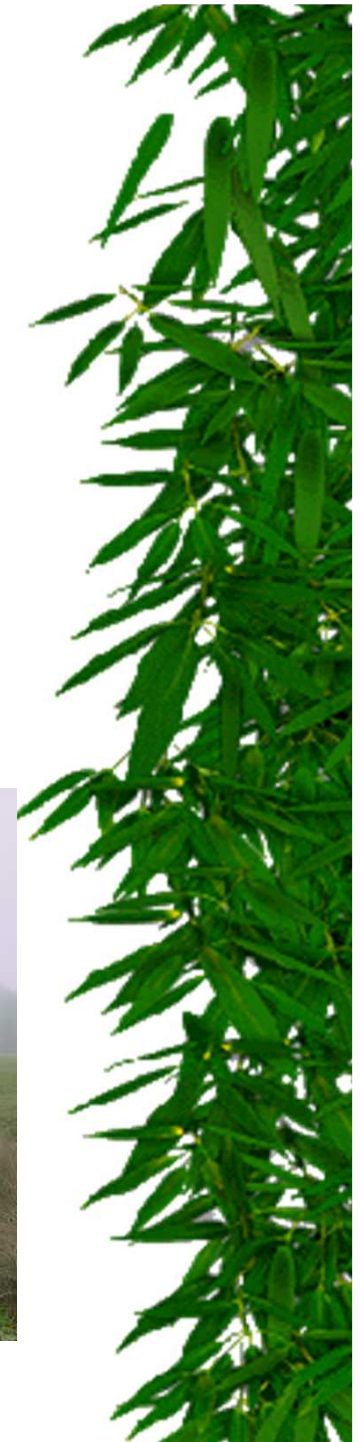
Nombre d'Unités de Production : 4

Capacité : 1 400 000 m³.an⁻¹





La source captée d'eau potable du Gondard à Saints



Problématique : la Qualité de l'Eau

📁 NITRATES : pics > 50 mg/L

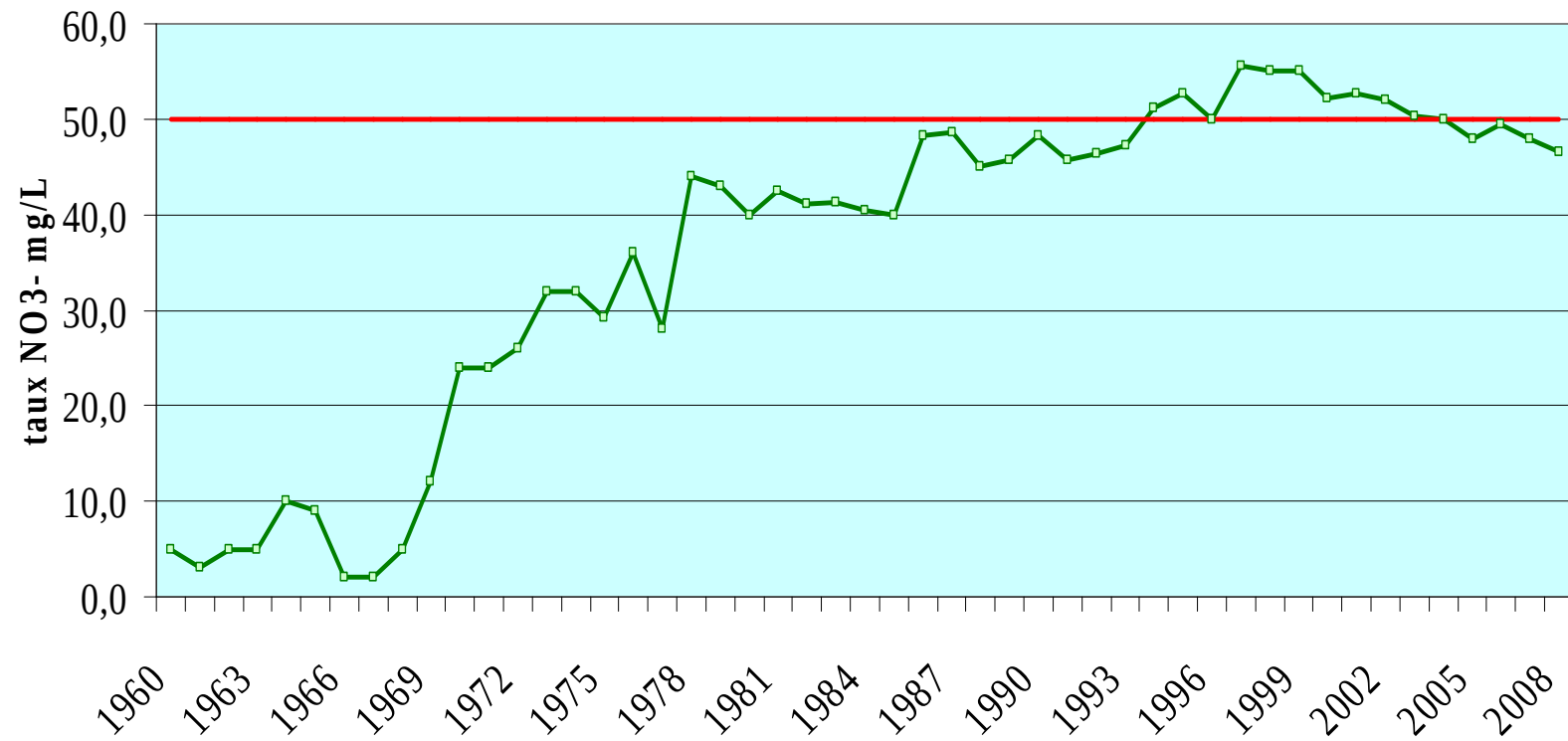
📁 TURBIDITE > 2 NTU

📁 PESTICIDES : Traces Atrazine et
Déséthylatrazine ($0,03 < C < 0,15 \mu\text{g/L}$)



Le nitrate, indicateur explicite des effets anthropiques sur l'eau

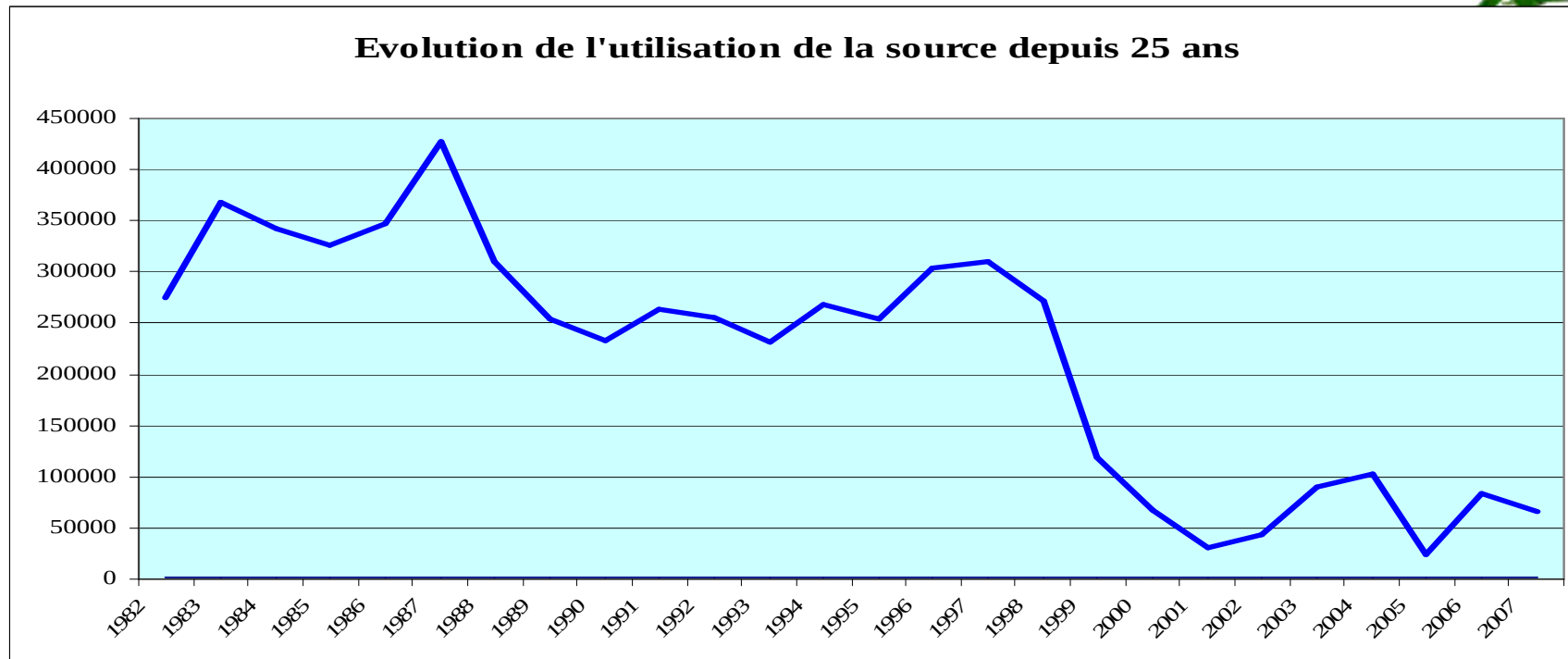
Evolution de la teneur en nitrate (NO_3^-) à la source des Gondards à Saints en Puisaye depuis 1960



Des traces de phytosanitaires à la source : l'atrazine et ses dérivés « en tête »

Phytosanitaires en $\mu\text{g.L}^{-1}$						C h a r b o n i s c e e n
<u>EAU BRUTE : avant traitement</u>	06/10/2004	15/11/2005	13/11/2006	26/11/2007	11/02/2008	
ATRAZINE	0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,03	< 0,03	
DESETHYL-ATRAZINE	0,16	0,12	0,12	0,08	0,05	
Terbutilazine déséthyl	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,03	< 0,03	
Atrazine déisopropyl	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,03	< 0,03	
Chlortoluron	< 0,05	< 0,05	< 0,05	< 0,03	< 0,03	

L'utilisation de la source réduit à 15% de sa capacité depuis 1998 à cause de la dégradation de la qualité de l'eau



- 🏠 Le Captage du Gondard peut produire jusqu'à 400 000 m³/an – Il approvisionne « en gros » la commune de Saint-Sauveur - Il peut alimenter potentiellement 2500 abonnés - Il est interconnecté avec les réseaux alimentés par les sources de Dracy et le forage de Leugny

Les Périmètres de Protection de Captage (PPC) (1/2)

- ❏ Les ressources en eau potable sont protégées grâce à l'établissement de périmètres de protection autour des captages.
- ❏ Un premier **périmètre** constitué **immédiatement** au lieu même de la source, interdit l'accès à toute personne étrangère au service de l'eau. Un **périmètre rapproché** est défini ensuite sur des bases rigoureuses pour maîtriser correctement les risques de pollutions accidentelles. Enfin, un **périmètre éloigné** renforce la protection contre les pollutions ponctuelles et diffuses.



Les Périmètres de Protection de Captage (PPC) (2/2)

📄 A Saints, l'arrêté en date du 14 avril 1986 déclare:

- la source du Gondard d'utilité publique, et
- définit l'établissement de périmètres de protection autour du captage,
- autorisant la déviation des eaux souterraines, et
- la mise en place de servitudes à l'intérieur du périmètre de protection rapprochée.



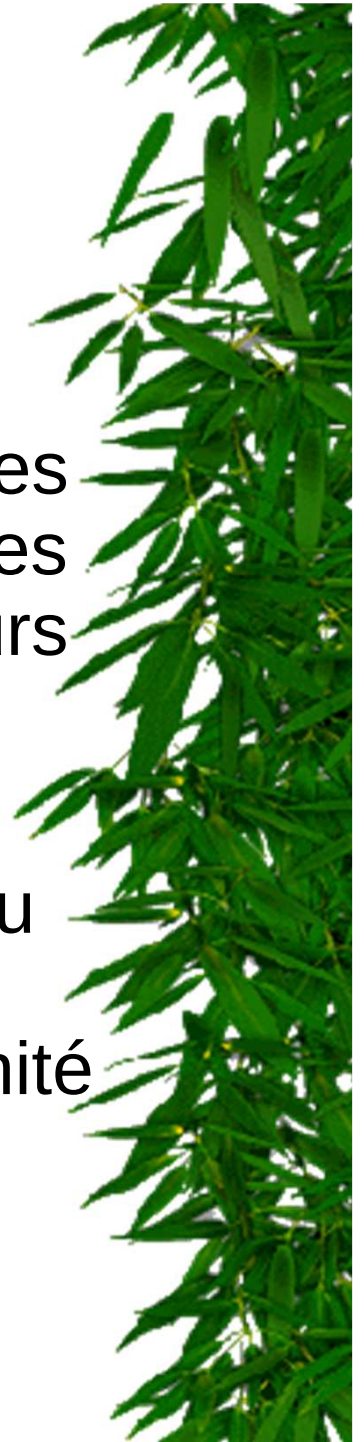
Objectifs généraux

- 🏠 Utiliser la ressource pour permettre de pallier au manque d'eau en cas de sécheresse via les interconnexions existantes sur le secteur de l'Intersyndicat des Eaux
- 🏠 Garantir la Santé publique
- 🏠 Respect de la réglementation sur les eaux destinées à l'alimentation humaine de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006



Objectifs prioritaires

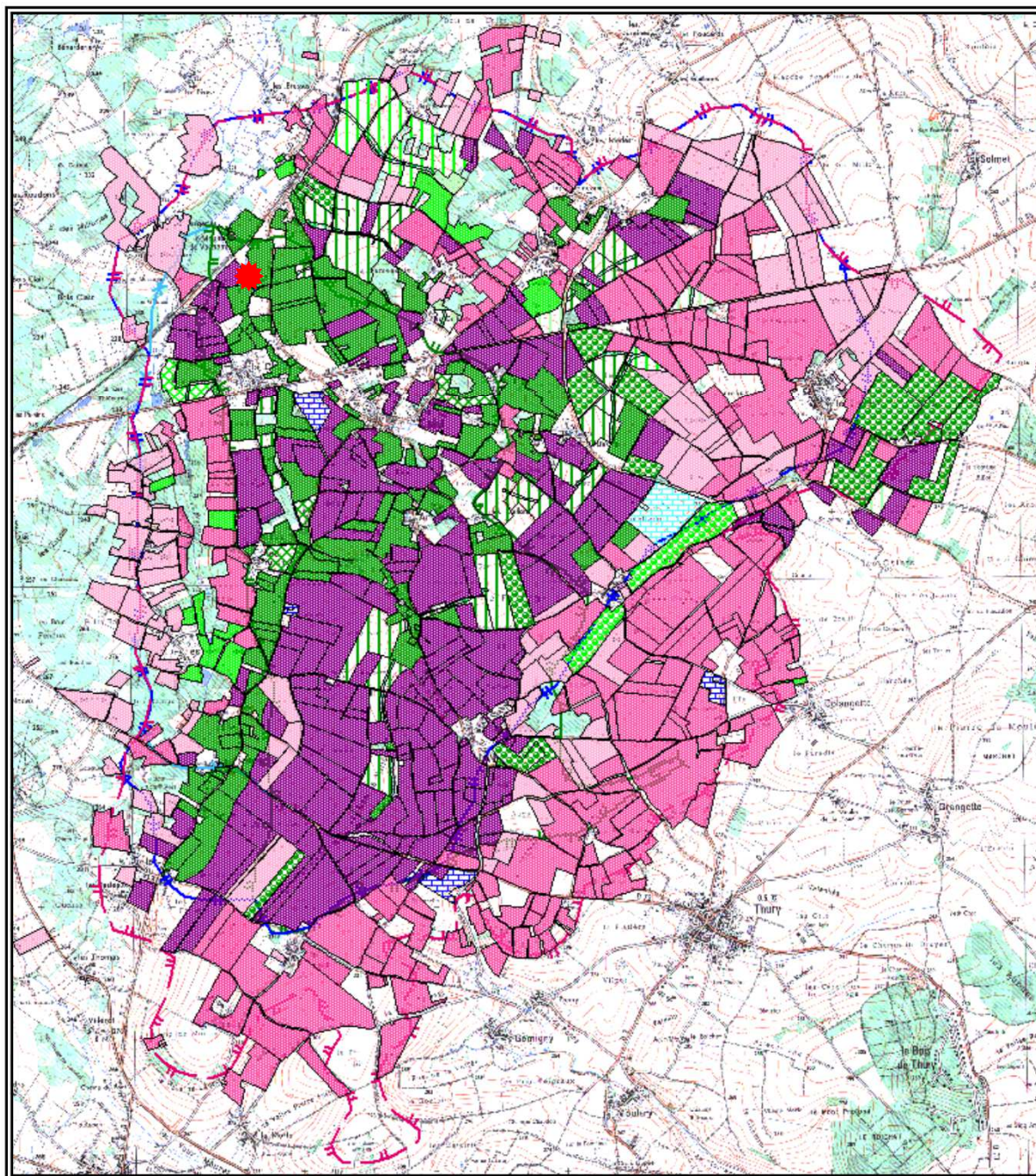
- 📁 - engager, encourager et maintenir un ensemble d'actions de protection préventives de la source sur le BAC du Gondard avec les principaux acteurs : les agriculteurs, éleveurs et céréaliers.
- 📁 - construire une unité de traitement de l'eau mais s'épargner une dépense d'investissement de 500 000€ dans une unité de dénitratisation (+80000€/an de fonctionnement) = maintenir et raisonner le prix de l'eau.



Mise en place d'un comité de pilotage

- ❏ Création au printemps 2003
- ❏ Composition : des membres du SIAEP et de l'Intersyndicat, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Chambre d'Agriculture, la DDAF(MISE et service des équipement publics ruraux), la DDASS, la DIREN, des représentants des agriculteurs du secteur, les coopératives et négoce intervenant sur le secteur.
- ❏ Surface du BAC : 3 278 ha (nappe et aquifère)
- ❏ Exploitations concernées : 60 agris





Rappel de 2004

■ Surfaces herbe à :

- maintenir : 200 ha

- remettre (totale ou partielle) : 168 ha

■ Surfaces en cultures

● Captage



Les acteurs du programme de protection préventive de la source du Gondard

La **Chambre d'Agriculture de l'Yonne** est retenue volontairement par le SIAEP de Toucy comme prestataire technique.

L'ensemble des actions portent sur le secteur de plus forte vulnérabilité (49% du parcellaire soit 1252 ha).

Les mesures encouragées par le **Syndicat** et engagées volontairement par les **Agriculteurs** viennent en parallèle des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) signés dès 2004, du couvert environnemental (2006), et des Mesures Agri-environnementales (MAE) engagées dès 2007.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie : les grandes orientations et un appui financier majeur.

Des co-acteurs essentiels : le **Conseil Régional de Bourgogne**, **l'Etat** et **l'Europe**.



Évaluation des résultats de l'action conduite : Les Indicateurs

Ils se déclinent comme suit :

- 📁 **indicateurs techniques** : résultats techniques et économiques (évolution occupation des sols, carte des couvertures hivernales, carte des enherbements, évolution des *indicateurs Indigo*),
- 📁 **indicateurs environnementaux** : paramètres de milieu : qualité de l'eau (analyses NO₃-, turbidité, triazines),
- 📁 **indicateurs de participation des acteurs concernés** (niveau d'engagement des agriculteurs dans l'action proposée),
- 📁 **indicateurs de la construction collective du projet** : modalités de participation et d'implication des différents opérateurs (médiation avec les coopératives et négoce, ...).



Les Acteurs Financiers :

-le SIAEP :

**au travers du programme d'actions annuel
défini par le Comité de pilotage
au travers de l'enherbement**

-l'Agence de l'Eau :

**au travers du dossier régional BRG « plus
d'agro, moins d'intrans »,
au travers des MAET
au travers du PVE ...**

-le Conseil régional de Bourgogne :

**au travers du dossier régional BRG « plus
d'agro, moins d'intrans »,
au travers du programme d'actions annuel**

-l'Europe (FEADER) / l'Etat :

Au travers des MAET

Au travers du programme d'actions annuel

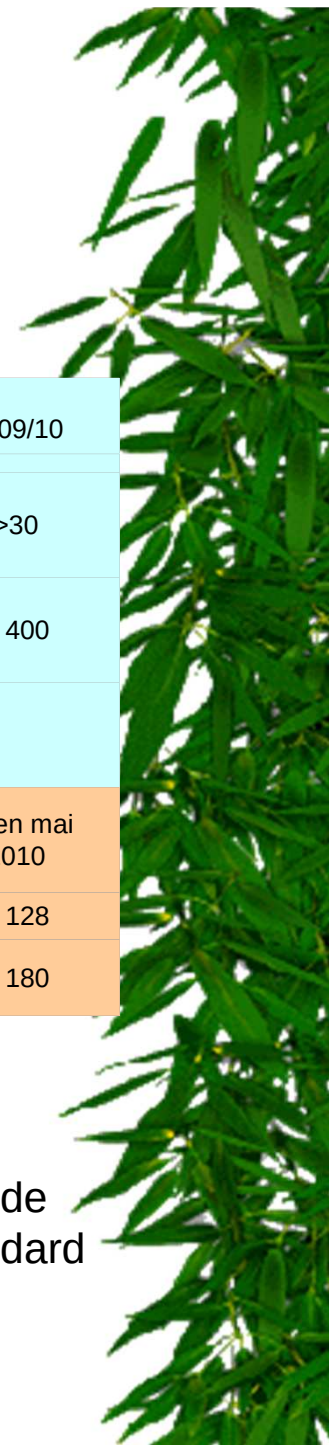


Indicateurs pertinents : agriculteurs conventionnés avec le SIAEP & occupation des sols

Campagne	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Agriculteurs conventionnés avec le SIAEP	26	24	29	30	>30
Enherbement conventionné avec le SIAEP (ha)	292	320	397	406	> 400
CIPAN avec convention AESN-Agriculteurs (ha)	32	14			
CIPAN CAD (ha)	76	76	76	76	fin en mai 2010
MAET "Herbe" (ha)			128	128	> 128
MAET "Agriculture maîtrisée"(ha)			129	182	> 180

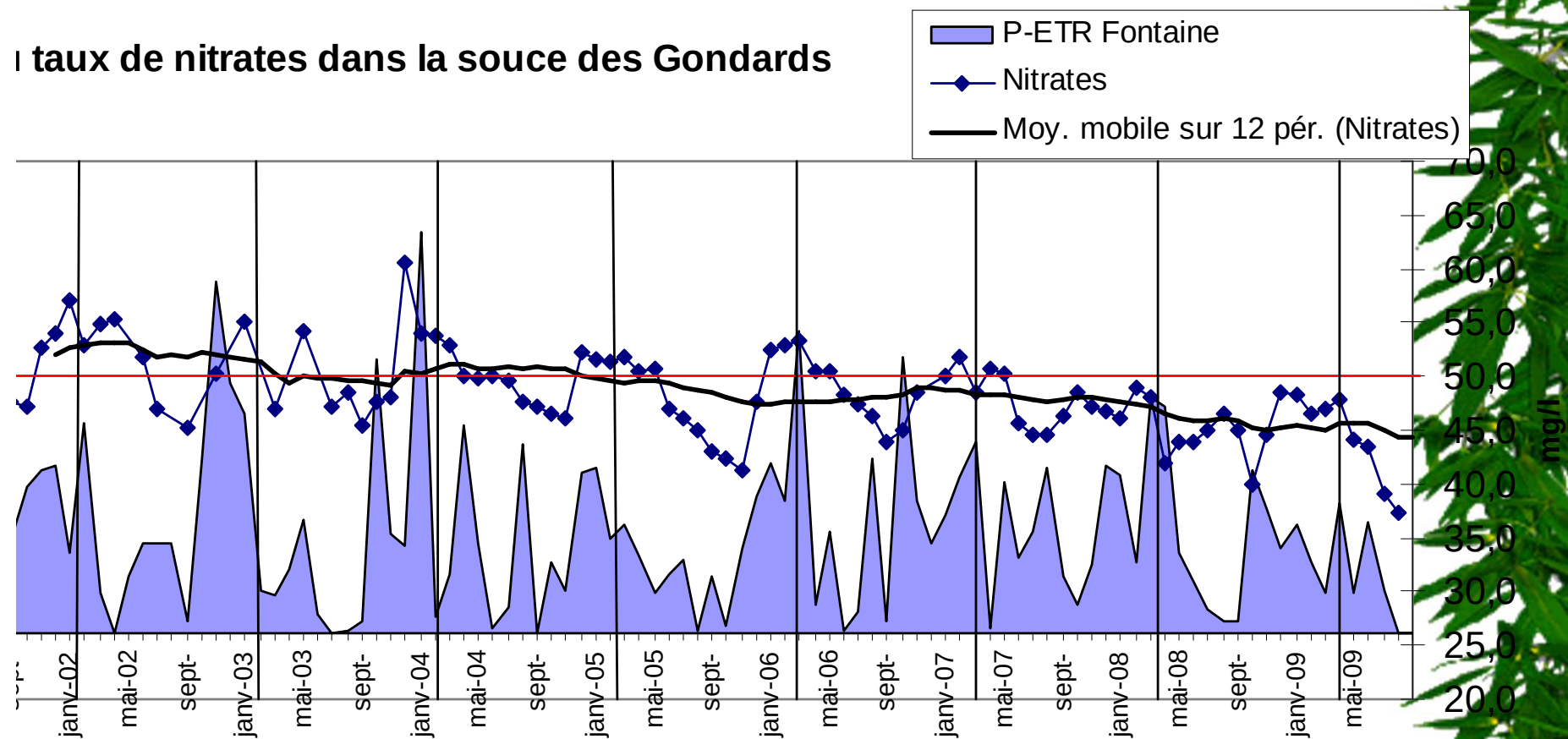
Certaines surfaces enherbées se rajoutent mais son propriétaire exploitant ne demande aucune indemnité

Les CIPAN et les Bandes Enherbées deviennent obligatoires depuis la parution de **l'arrêté préfectoral du 12 mai 2009**, délimitant le BAC de la source du Gondard et définissant un programme d'actions visant à restaurer la qualité de l'eau.



Indicateur de résultat : le Nitrate

taux de nitrates dans la source des Gondards



Coûts et Financements



Campagne	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008 ⁽¹⁾	2008/2009	2009/2010 ⁽²⁾
	études	année 0	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5
Montant total du plan d'actions (€ HT) <u>Hors aides CAD</u>	35 876	35 522	29 120	37 252	68 896	88 853	117 448
Partenaires							
Agence Eau SN	70%	65%	29%	30%	16%	23%	22%
ChambAgri 89	/	10%	/	9%	5%	/	/
CRBourgogne	/	5%	/	4%	6%	5%	8%
Europe (FEADER)	/	/	/	/	35%	31%	44%
Etat (MAP)	/	/	/	/	10%	8%	10%
SIAEP	30%	20%	71%	55%	28%	33*%	16%
1 : MAET à compter de 2007/2008 : 183 673 € pour 5 ans, puis 44 309 € à compter de 2008, et 194 328 € à compter de 2009							
2 : 2009/2010 : projet d'acquisition foncière non inclus							



Suivi, perspectives et contraintes

- 📁 Suivi des indicateurs, notamment du Nitrate à la source.
- 📁 Poursuite des actions de protection préventive : convention 2007 - 2013 (objectif 2015 : stabiliser le nitrate à moins de 35mg/L)
- 📁 Jugement de l'efficacité des mesures : Bilans intermédiaires : les résultats sur un peu plus de 5 campagnes sont encourageants.
- 📁 Acquisition foncière : convention avec la SAFER de Bourgogne & l'Agence de l'Eau : 27ha avec un bail environnemental : installation d'un jeune agriculteur
- 📁 Schéma directeur 2011 : diagnostic et priorités d'actions
- 📁 Collectivités / Particuliers : Sensibilisation, formations Désherbage au niveau des communes
- 📁 Inciter de nouvelles reconversion en AB ou à l'agriculture intégrée

